

**PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

- ❖ **Compétence 1 : ORGANISER ET GERER UN PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

**Module : C1.1 - Elaborer un projet de mobilité européenne et internationale**

### **Préambule**

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de deux modules

**Public concerné :** Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

**Intervenant(s) :** Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

### **Prérequis**

- Avoir lu et analysé le projet de l'établissement et/ou le plan de développement de la structure de tutelle
- Maîtriser les fondamentaux de la méthodologie de projet, incluant la partie évaluation
- Maîtriser les fondamentaux de la démarche qualité (notamment la démarche d'amélioration continue)

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

**Objectif du module :** Elaborer un projet de mobilité européenne et internationale

**Durée du module :** 15h (ou 16h30 avec la séance de mise à niveau)

### **Modalités de mise en œuvre du module**

11h15 en présentiel (P), 1h en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 3h30 en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

### **Contenus**

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS) suivie d'une séance de mise à niveau pour les référents mobilité novices (1h30 / DS) et de 4 séances :

**Séance 1 (1h / DA) :** Elaborer un projet de mobilité européenne ou internationale

**Séance 2 (2h / DS) :** Définir les incontournables d'un projet de mobilité européenne ou internationale et les mettre en perspective avec un projet d'établissement

**Séance 3 (3h15 / P) :** Être en capacité d'élaborer un plan d'actions

**Séance 4 (8h / P) :** S'approprier les éléments constitutifs d'un appel à projet

### **Modalités d'animation du module**

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples, échanges de pratiques et quiz en ligne

### **Modalités de validation de la compétence**

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

**PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

❖ **Compétence 1 : ORGANISER ET GERER UN PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

**Module : C1.2 - Mettre en œuvre un projet de mobilité européenne ou internationale**

**Préambule**

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de deux modules

**Public concerné**

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

**Intervenant(s)**

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

**Prérequis**

- Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

**Objectif du module**

- Mettre en œuvre un projet de mobilité européenne ou internationale

**Durée du module :** 4h30 (ou 6h00 avec séance de mise à niveau)

**Modalités de mise en œuvre du module**

6h00 en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

**Contenus**

Le module se compose de 3 séances :

**Séance 1 (1h / DS)** : Rechercher des partenaires pour un projet de mobilité européenne ou internationale

**Séance 2 (2h / DS)** : Elaborer un budget et identifier les financements mobilisables

**Séance 3 (1h30 / DS)** : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet de mobilité européenne ou internationale

**Modalités d'animation du module**

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples, échanges de pratiques et quiz en ligne

**Modalités de validation de la compétence**

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)